

CPF – INSCRIPTION AU BACCALAUREAT FRANCAIS 2015 POUR LES ELEVES DE 1^{ère} ET DE TERMINALE

- A. **L'inscription au baccalauréat** se fera sur un logiciel informatique (Inscinet) par le secrétariat du proviseur en se basant sur la base de données des élèves sur nos listes. Les parents sont donc invités à vérifier l'exactitude de ces informations. Des fiches « Rappel sécurité » sont envoyées aux parents au mois de septembre et permettront de nous signaler toute modification utile.
- B. **Les droits d'inscription** s'élèvent à :
- 240 000 LL pour le baccalauréat français
 - 175 000 LL pour les épreuves anticipées de 1^{ère}; ces montants figureront sur la facture des écolages du second trimestre des élèves.

Les élèves de 1^{ère} et de terminale remettront au bureau de la vie scolaire les documents suivants pour le 15 octobre 2014, délai de rigueur :

1) **Pièce d'identité**

- Elèves libanais : photocopie d'une pièce d'identité libanaise en cours de validité (carte d'identité, passeport ou extrait d'état civil)
- Elèves français : photocopie d'une pièce d'identité française en cours de validité (carte d'identité ou passeport). Les élèves ayant une double nationalité sont considérés comme français par le bureau des examens si l'une des deux nationalités est la nationalité française.
- Elèves de nationalité autre que libanaise ou française : photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport).

2) **Attestation de recensement** : concerne uniquement les élèves de nationalité française. Ce document est à retirer au Consulat Général de France dès que l'élève atteint 16 ans et 3 mois. Remettre une photocopie à la vie scolaire.

3) **2 photos d'identité**

C. **Education physique et sportive (EPS)**

Les candidats concernés par une inaptitude (totale ou partielle) aux épreuves d'EPS doivent remettre au secrétariat du proviseur (Madame Sabine Daaboul), le 8 octobre 2014, délai de rigueur, le certificat délivré par l'un des deux médecins agréés par l'Ambassade de France (coordonnées ci-dessous). Cette date est impérative, l'aptitude ou l'inaptitude en EPS doit être déclarée lors de l'inscription sur Inscinet.

Attention : un candidat inapte partiellement sera déclaré apte sur Inscinet.

D. **Aménagement des épreuves pour les candidats en situation de handicap et/ ou à besoins éducatifs particuliers.**

Ces candidats peuvent bénéficier d'un aménagement des épreuves du baccalauréat, sous réserve d'un avis favorable de l'un des deux médecins agréés par l'Ambassade de France, avis qui devra être également validé par la direction de l'établissement. Les parents doivent impérativement prendre rendez-vous, en présence du candidat, auprès de l'un des médecins agréés (coordonnées ci-dessous).

L'avis motivé du médecin de l'Ambassade devra être remis au secrétariat du proviseur le 23 octobre 2014, délai de rigueur.

E. **Médecins agréés par l'Ambassade de France :**

- Dr. Nadia EL ASMAR 03 80 16 16 ou 05 456 233
- Dr. Mounib HALAWANI 03 20 27 34 ou 01 314 868